Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Questions création d'asso 1901 (collectif musical/DJ)

Par alexncse

Bonjour à tous,

Je suis actuellement président d'un club rattaché à l'association 1901 du Bureau Des Elèves de mon école. Nous sommes un collectif de plusieurs DJ, et nous effectuons des prestations rémunérées dans divers lieux. Nous souhaitons également à terme proposer de la location de notre matériel et pouvoir vendre du merchandising sans objectif de profit.

Pour des raisons financières (et de fin d'étude), nous souhaitons passer notre club en association. J'ai donc à ce sujet plusieurs questions, notamment sur le transfert de nos ressources, mais aussi concernant les status que nous avons à rédiger. Je vais commencer par les ressources.

Les montants obtenus par nos prestations nous ont permis d'investir dans du matériel. Ce matériel est donc propriété de l'association du BDE, puisqu'il a été acheté en son nom. Je précise, nous avons un sous-compte bancaire, rattaché au compte bancaire du BDE. Lorsque nous passerons en association, est-il possible de récupérer ce matériel sans avoir à le racheter ? Sous forme lègue ou autre ? Si nous souhaitons l'assurer ou le louer, nous devons justifier la propriété non ? De même pour l'argent restant sur le compte.

Pour ce qui est de la création de notre association. J'ai des interrogations sur l'aspect financier de nos activités. Comment les flux d'argent doivent être régularisés et justifier. Est-ce que nos status doivent détailler précisément chaque activité pouvant générer de l'argent ?

Si certains d'entre vous avez une association similaire, que pourriez-vous mon conseiller et à ne surtout pas oublier dans la rédaction de ces status

Je vous remercie d'avance pour vos réponses, je m'excuse si mes questions sont naïves ou manque de clartées, même si j'ai des pistes, je préfère être bien sûr de tout comprendre.